

COMITE SYNDICAL

Séance publique du 2 février 2026

Date de convocation du Comité syndical	19 janvier 2026
Nombre de membres du comité syndical en exercice	12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés	9

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Richard MARION, Corinne SUBAI, Luc SEGUIN

Absents excusés ayant donnés pouvoirs : Tristan DEBRAY pouvoir à Stéphanie LEGER, Florence VERNEY-CARRON pouvoir à Luc SEGUIN

Absents excusés : Cédric VAN STYVENDAEL,

Absente : Samira BACHA-HIMEUR, Yves BEN ITAH

Président : Patrick ODIARD

Secrétaire de séance : Corinne SUBAI

Délibération n° 2026-07 – Attribution des Prix Jourdain-Ferrier au titre de 2025

Vu la délibération 2024-03 du 12 février 2024 portant acceptation par le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon du legs Jourdain-Ferrier grevé de charges,

Madame Odette PERDRIX veuve FERRIER, décédée le 14 juin 2022 à Paris, a laissé un testament fait en la forme olographe en date du 25 octobre 2001 instituant le Conservatoire National de Région légataire pour recevoir tous ses biens. Ce legs a été accepté par le Conservatoire à rayonnement régional en date du 12 février 2024.

Ce legs a été fait avec les charges suivantes :

« Créer le prix Lucien Ferrier-Jourdain, prix de piano d'une part et de composition d'autre part. Ce prix sera attribué annuellement à un élève de chaque discipline ayant obtenu la Médaille d'Or ou le 1er prix dans leur propre discipline (soit 2 élèves récompensés), afin de lui permettre de poursuivre ses études au CNR. Au cas où le prix ne pourrait être décerné une année, celui-ci pourrait être distribué à plusieurs candidats méritants l'année suivante. Le montant de 25 000 francs (vingt-cinq mille) serait ajusté suivant les circonstances sous la responsabilité de Jean-Paul BARBARDIN (exécuteur testamentaire).

Les candidats qui auront obtenu le prix Lucien Ferrier-Jourdain seront tenus, en accord avec le CNR, de donner leur 1er concert incluant obligatoirement une ou plusieurs œuvres du Maître Lucien Ferrier-Jourdain. »

Tenant compte de la conversion en euro constant, le montant annuel dédié par le Conservatoire à rayonnement régional, à l'organisation du prix de piano et le prix de composition est d'environ 3 800 €. Une fois les frais d'organisation déduits (rémunérations des membres du jury et d'enseignement, accords des pianos, frais de communication et de gardiennage, frais de structure...) et en tenant compte d'une homogénéité dans le montant des bourses attribuées par le Conservatoire à rayonnement régional aux étudiants, il est proposé d'instituer le prix de piano à hauteur de 1 000 € par an, de même que le prix de composition à hauteur de 1 000 € par an.

Au titre de 2025 et conformément à ces charges, le prix Lucien Jourdain-Ferrier a été organisé le 15 décembre 2025 au CRR. Le jury était composé des 3 personnalités suivantes :

- M. GUILLEUX Gilles, directeur général du Conservatoire de Lyon
- M. STROESSER Emmanuel, enseignant CNSMD de Paris
- M. CAROUBI Florian, enseignant CNSMD de Lyon



Dans la discipline piano, sur les 4 élèves remplissant les conditions requises soit le Diplôme d'études musicales, seuls 3 se sont présentés. Après délibération, le jury a décerné le prix aux 2 lauréats suivants sur un pied d'égalité :

- HOARAU-AUGE Simon
- HURPEAU Jean-Noël

Il est proposé de répartir équitablement le prix de 1 000 €, soit 500 € chacun.

Dans la discipline composition, seul un élève remplissait ces conditions. Il est proposé de reporter la somme correspondante à l'année 2025 à l'année 2026 conformément aux charges précisées dans le cadre du legs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement annuel du prix Lucien Jourdain-Ferrier pour le piano à hauteur de 1 000 € et pour la composition à hauteur de 1 000 € à compter de 2025 et pour les exercices suivants
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget 2025 et suivant, chapitre 65
- ATTRIBUE au titre de l'année 2025 le prix en discipline piano aux 2 élèves, à hauteur de 500 € chacun :
 - * HOARAU-AUGE Simon
 - * HURPEAU Jean-Noël
- ACTE le report du prix en discipline composition de 1 000 € au titre de 2025 sur l'année 2026.

Le Président,

Patrick ODIARD

